

Procès verbal de l'assemblée générale du 3 Février 2017
de l'AAPPMA de la Haute Vallée de la Bruche

Le président ouvre la séance à 20 heures et remercie les 34 membres présents.

Les membres démissionnaires

Le président nomme les membres démissionnaires, Messieurs GALLI Jacky, GUTBIER Alain, HAEFFELE Marcel et JAVELAUD Bernard, les remercie pour le travail et le temps consacrés à l'association.

Rapport moral

- le président note avec satisfaction le nombre de participants, 34 contre 19 en 2016
- malgré l'impact certain de la météo sur l'environnement, le niveau et la qualité des eaux de la rivière sont corrects.
- la pollution de 2015 à « Entre les eaux » : une pêche électrique permettra de vérifier l'état du repeuplement de la zone concernée et en fonction il sera décidé l'ouverture ou le maintien en réserve du secteur..
- Nouveauté 2016 : la mise en place d'une **réciprocité « sportive »** sur la Bruche en première catégorie (sauf Wisches et Heiligenberg) pour tous les détenteurs d'une carte des associations affiliées. Conditions: pêche en No Kill- hameçons sans arpillons ou écrasés- respect des règlements de chaque association.

Pollution du Bréval

Certainement causée par des déchets nocifs jetés dans les caniveaux par des riverains. La présence de restes d'élagages, de renouée du Japon et de plastiques sur les berges et dans le cours même de la rivière souligne le manque de responsabilité et de civisme d'une partie de la population riveraine.

Lecture du procès verbal de l'assemblée générale du 27 Novembre 2015

Après lecture le procès verbal est adopté à l'unanimité des 34 voix

Rapport financier

Les réviseurs aux comptes certifient la bonne gestion 2016.

Le bilan 2016 et le bilan prévisionnel 2017 sont adoptés, quitus est accordé à l'unanimité des 34 voix.

Election des réviseurs aux comptes

Messieurs BRIGNON et PIERREL sont reconduits dans leur fonction.

Cooptation d'un nouveau membre

Monsieur Scheppler Didier est coopté par 31 voix pour - 1 voix contre et 2 abstentions. Il intègre donc le comité de l'AAPPMA.

Rapport d'activité 2016

- L'AAPPMA compte 493 membres dont environ la moitié à utilisé Internet pour obtenir sa carte de pêche. Le président précise qu'en 2018 toutes les cartes de pêche ne seront disponibles que par Internet.
- on décompte 13 cartes Découvertes Femmes – 54 cartes Mineurs- 42 cartes Découverte Jeunes
- le comité s'est réuni 4 fois

Etang :

- alevinage grand étang : Carpes 200 Kg – Gardons 300 Kg – Truites AEC 300 Kg
petit étang : Truites AEC 200 Kg

- entretien régulier des berges par les bénévoles - acquisition d'une tondeuse autoportée
- maison du pêcheur : diverses finitions, mise aux normes de sécurité, connexion Internet par satellite – le toit du garage sera refait en 2017.

Rivière :

- carnet de prise : seulement 180 carnets en retour rendent les statistiques impossibles. A noter que le carnet de prise est toujours en vigueur dans notre AAPPMA et doit être présenté aux gardes pêche.
- travaux rivière : des suppressions d'embâcles ont été réalisés
- la brocante de Saulxures a eu lieu le 25 Septembre 2016
- travaux hors AAPPMA : la turbine de Rothau a été remise en service après remise en état du canal d'amenée.

La pêche en 2017

- ouverture le 11 mars – Fermeture le 17 Septembre
- dates des ventes des cartes à la Maison du Pêcheur : 26 Février et 5 Mars de 9h à 12h
- tarifs des cartes 2017: les tarifs sont inchangés à l'exception de la cotisation annuelle majeur qui passe à 20 euros.
- Une nouvelle carte interdépartementale est accessible au tarif unique de 95 euros.

Les cartes sont également en vente à Natura Vallée et à l'Office du Tourisme de la Haute Bruche

- Travaux

- Berges : AFP Saulxures : disparition des résineux mais un nettoyage de finition devra être réalisé en accord avec les AFP

Travaux programmés : nettoyage des berges des étangs et pose de nouveaux panneaux de délimitation sur le parcours NO Kill de Schirmeck dès que les conditions le permettront.

- Travaux hors AAPPMA

- Grandfontaine : la centrale va être remise en service et les 2 étangs désensésés avant remise en eau ce qui pourra provoquer des perturbations sur le Framont. Une passe à poisson est également prévue sur chaque étang.

- Règlements

- **Etangs du Breux:** ouverture le 4^{ème} samedi du mois de mars soit le 25
 - pêche à la carpe 2017: interdiction des tresses sur les moulinets et les bas de lignes -Taille maximum autorisée des hameçons : N° 6
 - alevinage: 300 Kg de gardons – 300 Kg de truites AEC
 - journée « pêche à la truite » le 19 Mars si les conditions météo et de pêche sont réunies- une petite restauration est prévue.
 - ventes des cartes de pêche: sur place sinon au magasin PROXY de Saint Blaise.
- **Rivière :** pas de changement
 - wadding à partir du 1^{er} mai
 - ouvertures No-Kill Schirmeck: 1er mai
Fouday : 11 Mars

Rappel : hameçons sans arpillons ou écrasés

La taille des poissons en 2017: brochets 60 cm – sandre 50 cm – ombres 35 cm

L'URNE

- notre AAPPMA est désormais adhérente au groupement URNE en y inscrivant 116 km de berges de nos parcours de 1^{ère} catégorie.

91 départements y sont déjà adhérents. Le président explique que pour des raisons de stratégie souvent financières les départements de l'Ardèche, des Hautes Alpes, de la Lozère, du Jura, de la Savoie et de la Haute Savoie n'y adhèrent pas.

- la question est posée au président sur les répercussions financières de cette adhésion. Il rassure en expliquant que tarder à adhérer présenterait un gros risque de perdre des pêcheurs.

De plus une compensation financière est reversée par L'URNE au prorata du kilométrage de berges inscrites à ce groupement qui devrait permettre un équilibre financier.

Il rappelle également que l'adhésion est réversible et que si cette adhésion ne devait pas apporter ce que l'on en attend il sera possible de se désengager en fin d'année courante.

- la réciprocité sportive est maintenue indépendamment de l'URNE.
- **2 nouveaux gardes pêches**, Messieurs SCHEIDECKER Patrick et GUILLAUME Laurent ont réussi l'examen et attendent leur assermentation.
- le président rappelle que chaque membre peut se manifester auprès de pêcheurs non respectueux en leur rappelant courtoisement les règlements, et si besoin appeler un garde pêche.

Questions de l'assemblée :

Carpe blessée : un débat est ouvert sur l'impact des techniques de pêche de la carpe et les répercussions sur le poisson (blessures, stress). Le règlement prévu en 2017 est maintenu. Il pourra être envisagé une journée de démonstration de technique non blessante pour le poisson.

Pollution de 2015 : le président précise que la station d'épuration privée de l'Hôtellerie « Chez Julien » est parfaitement aux normes et que cette pollution est due à une défaillance technique ponctuelle. Le dossier juridique est toujours en cours.

personne ne demandant plus la parole,

Le président clôture l'assemblée générale à 23 heures
et invite l'ensemble des participants à se retrouver devant un verre de l'amitié.